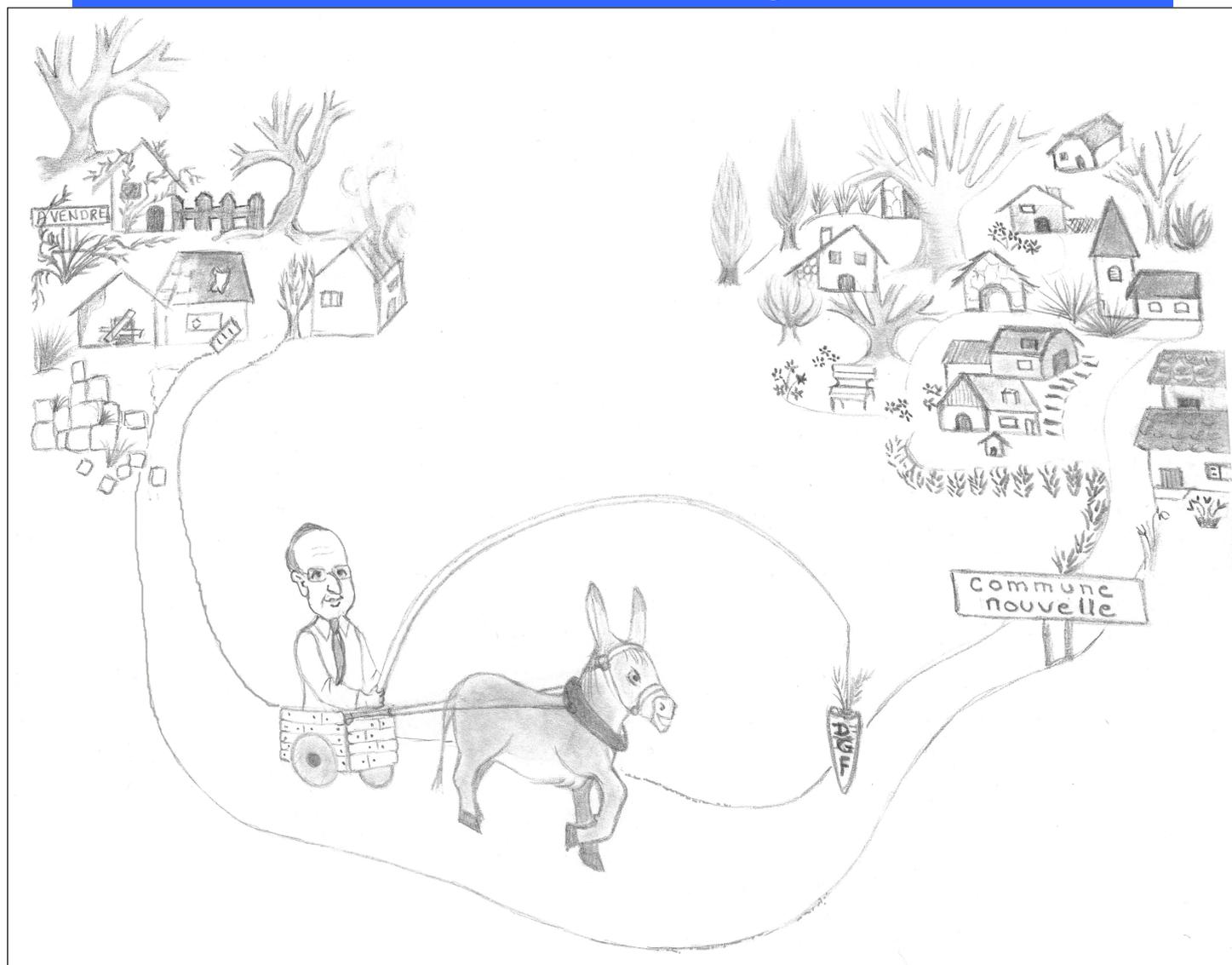


bulletin municipal 2015



*avec nos meilleurs voeux
pour 2016*



Le mot du maire

2015, « *annus horribilis* » dirait la reine d'Angleterre, tant sur le plan national, avec de nouveaux attentats meurtriers, que sur le plan communal, car si le décès de Marie-Louise Naudin, le 18 février, s'inscrit dans la logique de la vie, que dire de la tragique et traumatisante disparition de Sébastien Unique qui a choqué notre petit village le 12 juin, et que dire aussi de la disparition de Michel Vallin le 26 septembre, notre « DJ Michel » que nous avons tous vécu comme une injustice.

Nous avons enregistré la naissance des jumeaux Lény et Nils Julliard nés le 17 septembre.

2 mariages ont été célébrés : Martial Gaidoz et Brigitte Plessis le 9 Mai 2015 et Gustavo Waehnelde et Julie Hegoburu le 22 Août 2015

L'année écoulée a vu votre conseil municipal plancher sur le projet de réfection de la mairie, projet de 55 000 € qui sera subventionné à 30% par le conseil départemental et d'une aide de 10 000 € de notre député dans le cadre de sa réserve parlementaire ; par ailleurs un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été déposé et est en attente de réponse.

Nous avons participé à de nombreuses réunions concernant le diagnostic pour l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence et d'orientation territoriale). Ce document d'urbanisme servira à définir les orientations à prendre pour les années qui viennent. Tous les comptes-rendus sont disponibles en mairie.

La loi NOTRe (nouvelle organisation des territoires de la République), concoctée par le gouvernement et nos grands élus (loi NOTRe qui est surtout la leur) est aussi une préoccupation quasi quotidienne ; elle vise le regroupement des régions (notre nouvelle région a désormais une surface identique à celle de l'Irlande), le regroupement des communautés de communes, et plus préoccupant pour nous, le regroupement des communes en (communes nouvelles), dans un but de simplifications et d'économies...

Extrait d'un communiqué de notre association des maires ruraux de France :

« En réaction de l'adoption de la loi NOTRe les maires ruraux de France constatent que ce projet n'apporte ni clarification, ni simplification, mais qu'il porte le sacrifice des communes espéré par le gouvernement.

Deux grands constats s'imposent :

La simplification souhaitée n'est pas au rendez-vous et la redistribution prévue de certaines compétences sera très complexe à mettre en place ;

La volonté de poursuivre le déshabillage de la commune en renforçant les contraintes sur les élus tout en les déresponsabilisant.

L'esprit de la loi NOTRe traduit une vision dogmatique qui considère que la proximité est obsolète et que la concentration des pouvoirs et des moyens est le seul mode de gestion territoriale qui vaille. Penser cela est refuser de voir que la démocratie repose sur d'autres ressorts. Sans oublier que parler de l'architecture territoriale, pour importante qu'elle soit, ne résoudra rien quand l'essentiel des inquiétudes est la raréfaction des moyens financiers. »

Concernant les communes nouvelles, nous avons des voisins qui sont rentrés dans cette démarche ; Arboys en Bugey regroupe désormais Arbignieu et St-Bois, avec les remous induits par une non-consultation de la population, et les communes de St-Germain, Ambléon, et Conzieu ont entamé une réflexion.

L'état, pour encourager ces fusions, propose une « carotte » aux communes nouvelles, à savoir qu'elles ne seront pas impactées jusqu'à 2017 par la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

Si des fusions paraissent évidentes (St-Benoit et Groslée, Parves et Nattage), il n'en va pas de même pour Colomieu, car si des mutualisations de services et de moyens sont envisageables, fusionner diluerait les avantages propres à notre commune, comme par exemple les revenus de nos logements, et impacterait à la hausse le prix de l'eau et de l'assainissement pour les contribuables, sans oublier bien sûr le risque d'être sous-représenté dans les conseils municipaux, et de ne plus être maître de nos choix (investissements, entretien de patrimoine).

Pour faire court, sommes-nous prêts à devenir un hameau de St-Germain ou d'Arboys ?

Il est urgent de ne pas se presser et de bien y réfléchir.

C'est un débat qu'il nous faut ouvrir.

Comme je vais prochainement mettre un terme à ma fonction de maire, des élections complémentaires auront lieu, car il faut un conseil municipal au complet pour élire un maire ; ce serait peut-être l'occasion pour en débattre.

Un peu d'humour, pour terminer ce mot... par prudence, je vous adresse pour 2016 des vœux que j'espère « politiquement corrects » et surtout en conformité avec la législation en vigueur.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous, sous forme légale fournie par mon avocat, la formulation de mes vœux pour 2016.

Je vous prie d'accepter, sans aucune obligation implicite ou explicite de votre part, mes vœux à l'occasion du solstice d'hiver et du premier de l'an, en adéquation avec la tradition, la religion ou les valeurs existentielles de votre choix, ou dans le respect de leur refus.

Ces vœux concernent plus particulièrement :

La santé, ceci ne supposant de ma part aucune connaissance particulière de votre dossier médical, ni immixtion dans le dialogue confidentiel établi avec votre médecin ou votre assureur ;

La prospérité, étant entendu que j'ignore tout de la somme figurant sur votre déclaration de revenu ;

Le bonheur, sachant que l'appréciation de cette valeur est laissée à votre libre arbitre et qu'il n'est pas dans mon intention de vous recommander tel ou tel type de bonheur.

Clause de non-responsabilité légale :

En acceptant ces vœux, vous renoncez à toute contestation postérieure.

Ces vœux ne sont pas susceptibles de contestation ou de retrait. Ils sont librement transférables à quiconque, sans indemnités ni royalties Leur reproduction est autorisée, ils ne font l'objet d'aucun dépôt légal.

Ils sont valables une année, à l'issue de cette période, leur résultats ne sont, en aucun cas garantis, et l'absence, totale comme partielle, de la réalisation n'ouvre droit à aucune compensation.

COMMUNE DE COLOMIEU

Département de l'Ain
Canton de Belley
Arrondissement de Belley

Téléphone / Fax : 04 79 81 09 86
Email : mairie.colomieu@wanadoo.fr
Site internet : www.colomieu.fr

Secrétariat : **Julie LETHET**
Mairie ouverte au public le mardi et le vendredi
de 9h à 11h

Composition du Conseil Municipal :

Gérard JULLIARD	Maire	04 79 81 89 58
Régis IMBERT	1 ^{er} Adjoint	04 79 81 32 40
Gérald CUEILLE	2 ^{ème} Adjoint	04 79 42 10 25
Marie Françoise BREUX	Conseillère	04 79 42 10 25
Géraldine GUILLIN	Conseillère	04 79 42 55 59
Josiane HGOBURU	Conseillère	04 79 81 40 99
Pierre HOLTZ	Conseiller	04 79 81 01 88
Serge LABBE	Conseiller	04 79 42 56 40
Catherine MOIRAND	Conseillère	04 79 42 10 44
Colette VALLIN	Conseillère	04 79 81 21 46

Agent entretien intercommunal : **M. Jean-Louis MORNIEUX**
Présent sur COLOMIEU le mercredi, le jeudi
et un vendredi sur deux.

URBANISME

Rappel : Tous travaux, agrandissement, Construction d'un garage ou abri de jardin, modification des façades ou des toitures, piscine, etc. sont obligatoirement soumis soit à un permis de construire, soit à une déclaration préalable en fonction de leur nature ou de leur surface. Renseignement et dépôt des dossiers en mairie.
Tout défaut de déclaration est passible de sanction.

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Toutes les mairies ne sont pas
Equipées du matériel nécessaire
pour établir les nouveaux passeports



biométriques.
Pour notre secteur, il faut s'adresser
à la Mairie de Belley du lundi au
vendredi uniquement sur rendez-
vous au 04 79 42 23 19.

Des autocollants « stop pub » sont disponibles en mairie

BIBLIOTHEQUE



Bonjour ! L'organisation de la bibliothèque départementale a changé. Nous allons bientôt devoir, pour nous approvisionner, chercher les livres à Belley, mais malgré tout la navette mensuelle restera opérationnelle pour éventuellement livrer les livres que vous souhaitez consulter. Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte le jeudi de 17 à 18h et qu'elle fonctionne depuis Très longtemps, et toujours à titre gratuit. Mais ne nous bossayons pas (ça, ça s'apprend en écoutant les chasseurs !!), il n'y a pas foule dans notre bibliothèque et vous ne vous ferez pas écraser les pieds !! Malgré tout nous tenons à maintenir ce service que peut être les nouveaux Colomiards apprécieront. Pour tout vous dire, il nous arrive, parfois, de nous commettre à faire 1 ou 2 parties de scrabble et celles et ceux qui voudraient nous rejoindre seront les bienvenus. La bibliothèque c'est aussi un lieu où il est possible de discuter un moment que l'on soit petit ou grand. Alors, au plaisir de vous voir en ces lieux.

Catherine et Marie Françoise

Vous avez un projet sur votre propriété, dans le village de COLOMIEU:
(réhabilitation, extension, construction d' un bâtiment, d' une annexe ou d' un cabanon de jardin, etc...)

> la première démarche sera de vous rendre en mairie aux jours et heures d'ouverture au public: Gérard JULLIARD Maire et Julie LETHET secrétaire de mairie pourront vous donner toutes les informations quant aux démarches et formalités à remplir

> la commune est adhérente au CAUE de l' Ain (Conseil d' Architecture d' Urbanisme et de l' Environnement). Le CAUE de l' Ain pourra vous apporter **gratuitement** des conseils qui vous seront très utiles et vous permettront de mener à bien votre projet et de valoriser pleinement votre investissement.



**UN ARCHITECTE-CONSEILLER
GRATUITEMENT A VOTRE DISPOSITION**

Propriétaires, vous souhaitez **construire**, **agrandir** ou **réhabiliter** votre habitation.

Vous pouvez bénéficier de l'aide **gratuite** d'un **architecte-conseiller** du CAUE de l'Ain, organisme départemental créé par la loi sur l'architecture de 1977.

Avant d'engager les formalités administratives comme le dépôt d'un permis de construire ou la déclaration préalable de travaux, vous pouvez **contacter le CAUE** pour convenir d'un rendez-vous avec un architecte-conseiller qui vous rencontrera sur le terrain pour vous conseiller.

Un compte-rendu de visite vous sera transmis, ainsi qu'au maire de votre commune.

Vous resterez les seuls maîtres de votre projet mais vous éviterez ainsi beaucoup d'embûches.

Téléphone : 04 74 21 11 31 - Mail : contact@caue-ain.com
Pour plus d'informations sur les conditions de notre conseil, consultez le site internet du CAUE de l'Ain dans la rubrique "particuliers"

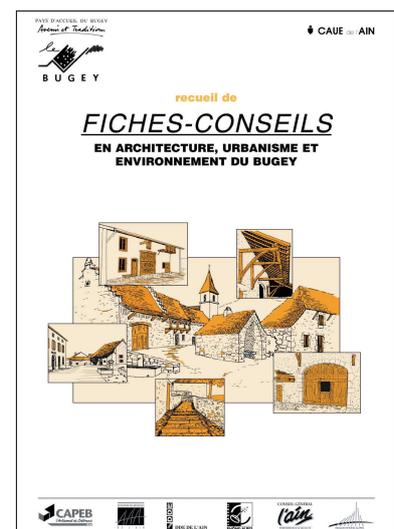


> Rencontrer un architecte

Tout particulier qui mène un projet de construction ou de rénovation d'un bâtiment peut faire appel à un architecte-conseiller du CAUE. Ils sont six dans l'Ain, répartis par secteurs géographiques (Bresse, Revermont, Haut-Bugey, Bugey, Cotière-Val de Saône).



> le CAUE de l' Ain a édité un "recueil de fiches-conseils en architecture, urbanisme et environnement du Bugey": ce document est disponible en format numérique pdf et pourra vous être diffusé par la mairie sur simple demande



Budget Eau 2015
Comparatif Budget / Réalisé
Détail par chapitre

15/01/2016

10:24

Sélection : Sect. Sens Chap Article Opér. Serv. Fonc. Période
jusqu'au 15/01/2016

Chapitre		Budgetisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
EXPLOITATION						
DEPENSES						
002	Déficit antérieur reporté (fonc)	16 430.00 €	0.00 €	0.0%	16 430.00 €	100.0%
011	Charges à caractère général	22 595.00 €	9 533.00 €	42.2%	13 062.00 €	57.8%
014	Atténuations de produits	3 805.00 €	3 805.00 €	100.0%	0.00 €	0.0%
042	Opérations d'ordre entre section	15 449.00 €	15 425.26 €	99.8%	23.74 €	0.2%
65	Autres charges gestion courante	50.00 €	0.00 €	0.0%	50.00 €	100.0%
Total	DEPENSES	58 329.00 €	28 763.26 €	49.3%	29 565.74 €	50.7%
RECETTES						
042	Opérations d'ordre entre section	5 312.00 €	5 312.00 €	100.0%	0.00 €	0.0%
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	14 600.00 €	17 261.82 €	118.2%	-2 661.82 €	-18.2%
74	Subventions d'exploitation	38 417.00 €	783.00 €	2.0%	37 634.00 €	98.0%
77	Produits exceptionnels	0.00 €	117.89 €	0.0%	-117.89 €	0.0%
Total	RECETTES	58 329.00 €	23 474.71 €	40.2%	34 854.29 €	59.8%
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
040	Opérations d'ordre entre section	5 312.00 €	5 312.00 €	100.0%	0.00 €	0.0%
20	Immobilisations incorporelles	2 070.00 €	1 724.00 €	83.3%	346.00 €	16.7%
23	Immobilisations en cours	44 029.00 €	11 265.03 €	25.6%	32 763.97 €	74.4%
Total	DEPENSES	51 411.00 €	18 301.03 €	35.6%	33 109.97 €	64.4%
RECETTES						
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	32 286.00 €	0.00 €	0.0%	32 286.00 €	100.0%
040	Opérations d'ordre entre section	15 450.00 €	15 425.26 €	99.8%	24.74 €	0.2%
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	0.00 €	0.0%	0.00 €	0.0%
13	Subventions d'investissement	3 675.00 €	0.00 €	0.0%	3 675.00 €	100.0%
Total	RECETTES	51 411.00 €	15 425.26 €	30.0%	35 985.74 €	70.0%

Budget Commune 2015

Comparatif Budget / Réalisé

Détail par chapitre

15/01/2016

10:23

Sélection : Sect. Sens Chap Article Opér. Serv. Fonc. Période
jusqu'au 15/01/2016

Chapitre		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	116 759.00 €	33 545.55 €	28.7%	83 213.45 €	71.3%
012	Charges de personnel	38 275.00 €	38 252.99 €	99.9%	22.01 €	0.1%
014	Atténuations de produits	11 000.00 €	6 112.00 €	55.6%	4 888.00 €	44.4%
023	Virement à la sect° d'investis.	52 425.00 €	0.00 €	0.0%	52 425.00 €	100.0%
65	Autres charges gestion courante	82 417.00 €	40 745.48 €	49.4%	41 671.52 €	50.6%
66	Charges financières	1 783.00 €	1 782.19 €	100.0%	0.81 €	0.0%
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	121.04 €	24.2%	378.96 €	75.8%
Total	DEPENSES	303 159.00 €	120 559.25 €	39.8%	182 599.75 €	60.2%
RECETTES						
002	Excédent antérieur reporté Fonc	151 649.00 €	0.00 €	0.0%	151 649.00 €	100.0%
013	Atténuations de charges	0.00 €	656.29 €	0.0%	-656.29 €	0.0%
70	Produits des services	7 080.00 €	14 068.19 €	198.7%	-6 988.19 €	-98.7%
73	Impôts et taxes	78 472.00 €	81 659.00 €	104.1%	-3 187.00 €	-4.1%
74	Dotations et participations	48 258.00 €	41 662.46 €	86.3%	6 595.54 €	13.7%
75	Autres produits gestion courante	17 500.00 €	28 554.43 €	163.2%	-11 054.43 €	-63.2%
77	Produits exceptionnels	200.00 €	1 643.51 €	821.8%	-1 443.51 €	-721.8%
Total	RECETTES	303 159.00 €	168 243.88 €	55.5%	134 915.12 €	44.5%
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	11 691.00 €	0.00 €	0.0%	11 691.00 €	100.0%
16	Remboursement d'emprunts	4 674.00 €	3 423.68 €	73.2%	1 250.32 €	26.8%
21	Immobilisations corporelles	11 673.00 €	6 510.00 €	55.8%	5 163.00 €	44.2%
23	Immobilisations en cours	68 327.00 €	4 339.48 €	6.4%	63 987.52 €	93.6%
Total	DEPENSES	96 365.00 €	14 273.16 €	14.8%	82 091.84 €	85.2%
RECETTES						
021	Virement de la section de fonct.	52 425.00 €	0.00 €	0.0%	52 425.00 €	100.0%
10	Dotations Fonds divers Réserves	18 690.00 €	19 105.58 €	102.2%	-415.58 €	-2.2%
13	Subventions d'investissement	24 000.00 €	14 176.00 €	59.1%	9 824.00 €	40.9%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250.00 €	0.00 €	0.0%	1 250.00 €	100.0%
Total	RECETTES	96 365.00 €	33 281.58 €	34.5%	63 083.42 €	65.5%

La Diane de Colomieu

renouvelé pour la commune
Le montant est de 150 € par an.
Le Président de la Société
Jean-Paul Ravalet

si je murmure
si je pourrais
cette annonce, mais
après 17 ans de bons et loyaux
services rendus à la Société.
Merci Jean-Paul Ravalet

La Grasse

un autisme et un début à Rioer
particulièrement pour les parents
souffraient de tout point en ce qui
les impliquent une réaction négative
pour leur vie dans nos secteurs, à
nécessaire de prendre le long
c'est-à-dire et cherchent

ditonal
nos sangliers et bien présents
nos toujours bien présents
chez nous, sans oublier les
lynx, renards, pouilles, maîtres de
On voit de plus en plus souvent de
ceux... gare aux colères...
Signe : La cantonnière de Peluse

